

L'élimination des résidus ultimes

Territoires nordiques, éloignés et isolés

MELCC

Introduction



Gestion des matières résiduelles au Québec

Selon la hiérarchie des 3RV-E; dans l'ordre:

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage (incluant le traitement biologique)
- Valorisation (incluant la valorisation énergétique)
- Élimination

Introduction



Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

1. Éliminer une seule matière: résidu ultime
 - Matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées
 - Contraintes techniques et économiques disponibles
 - Composition variable (temps et régions)
2. Assurer une élimination sécuritaire pour les personnes et l'environnement

Rôles et responsabilités du MELCC

Installations d'élimination de matières résiduelles

- Élaboration et mise à jour des exigences réglementaires
- Autorisation préalable des installations d'élimination
 - Dans les territoires conventionnés de la Baie James et du Nunavik, **tout système d'enlèvement et d'élimination** des matières résiduelles, à l'exclusion des résidus miniers et des matières dangereuses, est considéré comme un projet obligatoirement assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.
- Contrôle du respect des obligations légales et réglementaires

Mise en contexte

Regroupement 3	Population
Baie James	30 962
Nunavik	14 161
MRC Minganie, Caniapiscau et Le Golf-du-Saint-Laurent	11 382
La Tuque (ouest du 73 ^e méridien)	<10 000
Îles-de-la-Madeleine	12 615
Total	<79 120

Représente 57 % de la superficie totale du Québec

Valorisation des MR



Baie James

- Collecte sélective seulement dans certaines communautés
- Quelques écocentres présents sur le territoire
- Projet d'écocentre et projet-pilote de compostage pour la Nation crie de Nemaska

Valorisation des MR



Nunavik

- Aucune collecte sélective
- Certaines matières (pneus, produits de la REP) peuvent être réacheminées vers le sud du Québec
 - Coûts de transport (bateau) très élevés
 - Possible uniquement entre les mois de juin et d'octobre
 - Enjeux d'entreposage des MR à long terme, de salubrité et de main-d'œuvre.
- Initiatives en cours:
 - Récupération du métal résiduel pour l'ensemble du Nunavik
 - Projet de composteur thermophile à Inukjuak
 - Projet d'écocentre et de ressourcerie à Kuujjuaq

Valorisation des MR



Valorisation des MR



Portrait de l'élimination

Installations d'élimination standard (LET, Incinérateur)

Modes d'élimination dits « d'exception » sont prévus:

- le lieu d'enfouissement en tranchée (LEET), pour desservir les petites communautés isolées;
- le lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN), pour desservir les petites communautés du Grand Nord québécois et Basse Côte-Nord;
- le lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI), pour desservir des campements isolés ou de très petits établissements isolés (moins de 100 personnes/année).

Portrait de l'élimination

Baie James

- Projets établissement/agrandissement de lieu d'enfouissement sont en cours d'analyse, de construction ou de discussion (Wemindji, Oujé-Bougoumou, Nemaska, Whapmagoostui, Waswanipi).
- Reconstruction possible d'un nouvel incinérateur à Wemindji.

Nunavik

- LEMN ouverts dans les années 1980
- La plupart à pleine capacité
- Autorisation délivrée nouveau lieu Inukjuak et Kangirsuk

Portrait de l'élimination

Lieux et MR reçues à l'élimination en 2019 (R-3)

Type de lieu	Nombre	Quantité (t)
LET	$1/38 = 3 \%$	$12\,140 / 7\,709\,638 = 0,2 \%$
Incinération	$0/4 = 0 \%$	$0 / 401\,213 = 0 \%$
LEET	$27/27 = 100 \%$	$45\,654 / 45\,654 = 100 \%$
LEMN	$28/28$	$18\,865 / 18\,865 = 100 \%$
LETI	$29/114 = 25 \%$	---
LEDGD	$0/7 = 0 \%$	$0 / 224\,915 = 0 \%$
Total	$81/214 = 39 \%$	$76\,659 / 8\,400\,285 = 1 \%$

Portrait de l'élimination



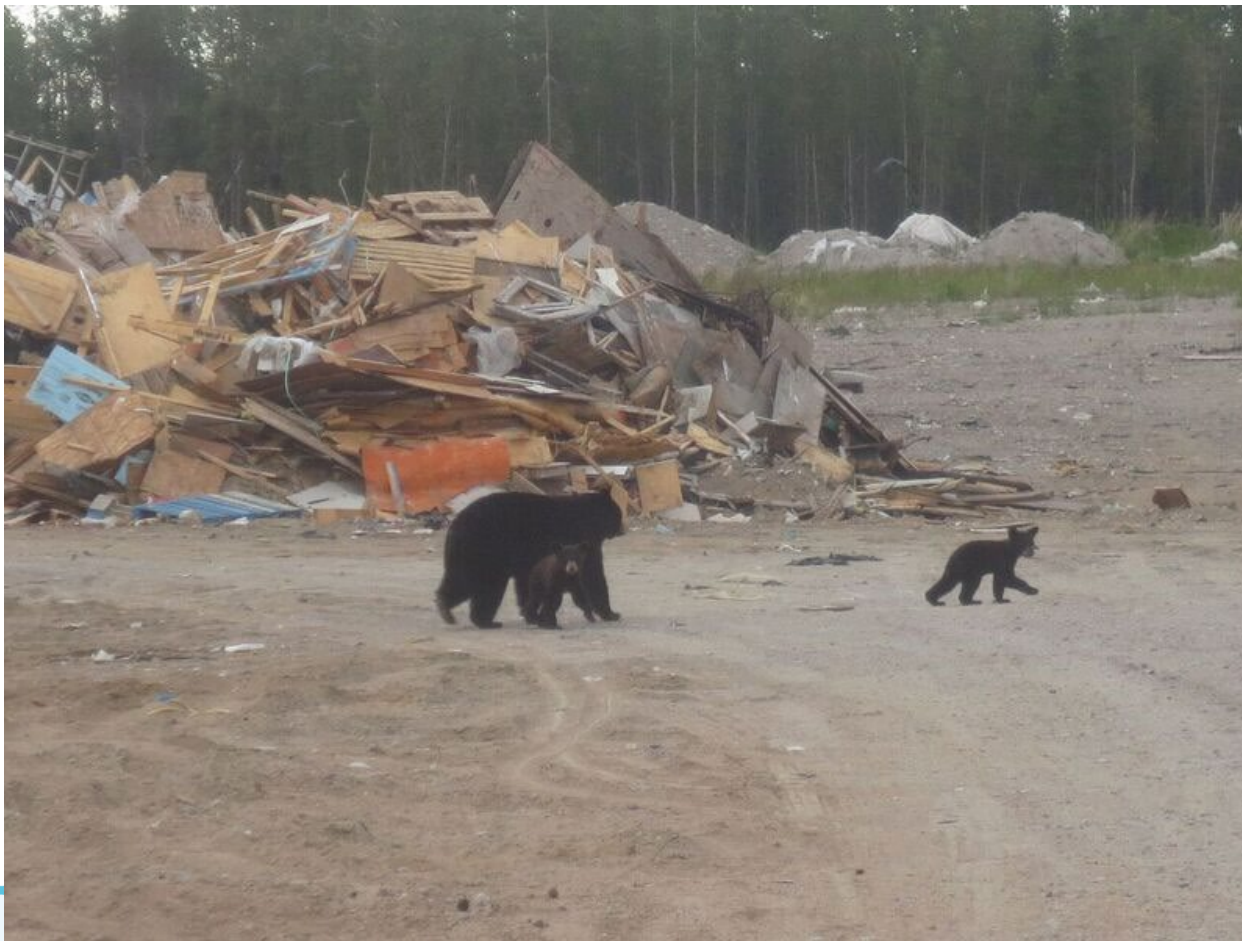
Portrait de l'élimination



Portrait de l'élimination



Portrait de l'élimination



Portrait de l'élimination



Plan d'action 2011-2015 (action 37)

Étude de l'université du Québec à Chicoutimi

7 constats :

- Les exigences liées à la gestion des LEMN seraient à réviser;
- Une planification de la GMR minutieuse et prudente est nécessaire;
- Les exigences et les frais liés à la récupération peuvent être un frein pour les communautés;
- La bonne volonté est présente et les initiatives locales sont nombreuses;
- L'importance des passifs nuit à la mobilisation;
- La diversité de possibilités relevées dans la littérature s'avère très faible;
- Les changements climatiques doivent être pris en compte.

Territoires éloignés et isolés

Anticosti

- Accès limité (desserte maritime) = difficulté d'exploitation LEET (suivi qualité des eaux souterraines et de surface)
- LEET mal adapté à certains besoins spécifiques
 - Grand volume de matières résiduelles ponctuel (ex. démolition d'un bâtiment).

Iles-de-la Madeleine

- Aucune installation d'élimination
 - MR transportées (bateau), contenant réfrigéré vers Montréal et éliminées LET situé au Centre-du-Québec.

Plan d'action 2019-2024 (action 23)

Aide de 20 M\$ aux communautés isolées afin qu'elles puissent mettre en place des projets de gestion des matières résiduelles en lien avec des problématiques propres à leur milieu.

À ce jour, ententes signées avec:

- la municipalité de l'Île-d'Anticosti (500 000 \$)
- la municipalité des Îles-de-la-Madeleine (4,825 M\$)
- l'Administration régionale Kativik (4,825 M\$)